



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeux Olympiques de Pékin et situation au Tibet: le Conseil d'Etat juge le dialogue préférable à l'isolement

Sensible aux événements qui se déroulent au Tibet et à leur évolution, le Conseil d'Etat juge cependant fondée la position du Conseil fédéral, selon laquelle un boycott n'est pas la meilleure solution pour contribuer à désamorcer la crise. Le dialogue apparaît aujourd'hui préférable à l'isolement et davantage efficace pour défendre les Droits de l'Homme auprès des autorités chinoises. Aussi le Conseil d'Etat précise qu'il sera bien représenté à Pékin.

Sur la situation au Tibet et sa présence aux Jeux Olympiques de Pékin, le Conseil d'Etat précise qu'il partage la vision du Conseil fédéral sur ce dossier. Celui-ci dénonce le recours à la violence à l'égard de la population civile et préconise un retour au dialogue pour résoudre cette crise. Le Conseil d'Etat relève par ailleurs avec satisfaction que le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) a été particulièrement actif depuis la résurgence de la crise tibétaine, rappelant à plusieurs reprises la Chine à ses devoirs.

Les Jeux olympiques permettent par ailleurs aux médias internationaux, comme le prévoit la charte olympique, de rendre compte de leurs observations. Ces éléments constituent des motifs d'espérer que la cause des Droits de l'Homme en Chine et au Tibet est susceptible de progresser.

En outre, le Conseil d'Etat rappelle que le partage des compétences entre la Confédération et les cantons voulu par la Constitution fédérale s'impose de manière absolue aux autorités. Ainsi, le Conseil d'Etat est tenu de respecter le principe selon lequel la politique extérieure est menée par le Conseil fédéral et non par chaque canton individuellement. Il en va de la crédibilité et de la cohérence de l'action diplomatique de notre pays.

Par ailleurs, le canton de Vaud abrite le siège du Comité international olympique (CIO) et de plus de vingt fédérations sportives internationales. Cette situation spécifique du canton doit être prise en considération. C'est précisément à ce titre que des représentants du gouvernement vaudois ont été conviés à Pékin, comme ils le sont lors de chaque Jeux olympiques.

Sur cette base, le Conseil d'Etat, se fiant à l'analyse des autorités fédérales compétentes en matière de politique étrangère, entend ainsi répondre favorablement à l'invitation du CIO. Néanmoins, le Gouvernement, en lien étroit avec la Ville de Lausanne, restera naturellement attentif à l'évolution de la situation ces prochaines semaines, ainsi qu'à la position que prendront le Conseil fédéral, Swiss Olympic et les principaux acteurs internationaux.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 09 mai 2008

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DEC, Jean-Claude Mermoud, Conseiller d'Etat, 021 316 60 10 Nicolas Imhof, chef du service de l'éducation physique et du sport, 021 316 39 30